

# Cercle Actualités sociales et paie

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 400 € HT /  
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de  
TVA en vigueur à la date de réalisation de  
la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées  
en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le  
champ d'application de l'article L 6313-  
1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à  
l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,  
membre français de l'organisation mondiale KPMG  
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG  
International Limited, une société de droit anglais («private  
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret  
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-  
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le  
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous  
licence par les cabinets indépendants membres de  
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS  
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable RH, Responsable Paie, Collaborateur en charge de la paie,  
Juriste en droit social

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité sociale et paie pour être en mesure d'anticiper les  
opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux  
échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### LE CERCLE ACTUALITÉS SOCIALES ET PAIE VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale de  
votre activité au quotidien
- Renforcer votre réseau professionnel
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités et améliorer vos pratiques
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de  
mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

### 1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ SOCIALE ET PAIE

- Analyse de la veille réglementaire en gestion sociale et paie
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage

# Cercle Actualités sociales et paie

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 400 € HT /  
personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de  
TVA en vigueur à la date de réalisation de  
la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées  
en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le  
champ d'application de l'article L 6313-  
1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à  
l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A.,  
membre français de l'organisation mondiale KPMG  
constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG  
International Limited, une société de droit anglais («private  
company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret  
du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-  
Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le  
nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous  
licence par les cabinets indépendants membres de  
l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS  
60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### 2<sup>ÈME</sup> PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

#### TRIMESTRE 1 : LES TABLEAUX DE BORD RH (VIA LA BUSINESS INTELLIGENCE : POWER BI)

- Connaître les enjeux d'un tableau de bord RH
- Identifier les données RH à collecter
- Découvrir la création des tableaux de bord RH dans Power BI
- Analyser et interpréter les données

#### TRIMESTRE 2 : LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Appréhender les notions d'horaires collectifs et individualisés
- Intégrer les obligations liées à la gestion du temps de travail et les risques associés
- Identifier les documents de contrôle de la durée du travail à mettre à disposition et le rôle de l'inspecteur du travail
- Découvrir les obligations renforcées en cas d'aménagement du temps de travail (forfait jours, annualisation etc.)

#### TRIMESTRE 3 : LES PRINCIPAUX MOTIFS DE REDRESSEMENT LORS DE CONTRÔLES URSSAF

- Connaître le plan de contrôle annuel de l'URSSAF
- Comprendre les objectifs de l'URSSAF
- Examiner La charte du cotisant contrôlé et connaître les différents types de contrôles
- Identifier les principaux points de contrôle et chefs de redressement
- Découvrir les étapes post contrôle

#### TRIMESTRE 4 : COMMENT CALCULER L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE : RÈGLES DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE & DU CODE DU TRAVAIL

- Appréhender les différentes méthodes de calcul des effectifs
- Identifier les règles de calcul applicables pour chaque obligation
- Examiner les conséquences d'un franchissement de seuil
- Identifier les risques relatifs au non-respect des franchissements de seuils.
- Relever les points d'attention de quelques dispositifs

